



AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



4-5
DECEMBRE
2026

La Compagnie des Archers de Marly-le-Roi
organise

"Le Téléthon des Archers"

au profit du TELETHON

Samedi 5 Décembre 2026 de 10h00 à 16h00

**6 h de tirs découvertes
pour la recherche !**

Tirs découvertes (3D ; Nature ; *Cibles mystères*)

Confirmés et débutants fédérés autour d'une même passion !

Une journée pour faire découvrir à tous vos archers différentes disciplines de tir

Lieu : Gymnase du Chenil, Avenue Jean Béranger à Marly-le-Roi. (Plan ci-joint)

Horaires : Greffe : 9 h00
Début du tir : 10 h00
Pause déjeuner : 12 h30
Fin du tir : 16 h00

Nombre d'archers : **Création d'équipes jusqu'à 6 archers maximum**
(si vous n'arrivez pas à constituer une équipe, n'hésitez pas à vous inscrire, nous avons pour vous LA SOLUTION !)

Tarif des inscriptions : **60 € par équipe ou 10€ par archer si équipe incomplète.**

Les inscriptions seront validées à réception du règlement.

Un mail de confirmation sera adressé en retour.

Chèques à établir à l'ordre de : Compagnie des Archers de Marly-le-Roi
et à adresser à : Damien COPPOLA

13 Allée de l'Abbé Émile Bois 78560 Le Port-Marly
Tél : 06.45.81.42.74
secretaire@archers-marly.fr

Les bénéfices seront intégralement reversés à l'AFM TELETHON

Une buvette sera mise à disposition : (Sandwichs, hotdogs, wraps, boissons, gâteaux, café)

***Pas de service de repas chaud
mais, à l'inscription, vous avez la possibilité de précommander à la buvette de quoi vous restaurer.***

Il ne sera pas servi de boissons alcoolisées sur le site.

Chaussures de salle obligatoires.

Tenue blanche ou de club très appréciée, voire déguisements.

L'utilisation de flèches en carbone est sous la responsabilité de l'archer.

Les pointes de flèche chasse *sont strictement interdites !*

Tous appareils pour réchauffer un repas (réchaud gaz par exemple) *sont strictement interdits !*

COVID-19 - merci de respecter les gestes barrières en vigueur.



Règlement général du concours :

Art 1 : Les équipes seront composées au maximum de 6 archers, d'un(e) même Club / Compagnie ou non, tous sexes et catégories confondus.

Chaque équipe devra être représentée sur le pas de tir durant toute la compétition.

Le changement d'archer se fera à la discrétion de l'équipe.

La présence de tous les archers ne sera pas requise tout au long de la journée.

Toutes les armes seront autorisées : arc classique avec ou sans viseur, compound avec ou sans viseur, arc chasse, arc droit...

(Un compound maximum par équipe de 4 archers, deux au-delà.)

Les archers pourront changer d'arme durant la journée.

Les pointes (lames) de chasse sont strictement interdites !

Art 2 : Echauffement de 15 mn avant le début du tir.

Art 3 : Volées de 2 ou 3 flèches selon la cible, 2 mn par volée.

Art 4 : Sur chaque cible, les archers présents s'auto-arbitreront. En cas de litige, un des membres de la Compagnie organisatrice prendra la décision finale.

Art 5 : Une feuille de marque sera fournie à chaque équipe pour enregistrer ses scores.

Art 6 : La Compagnie organisatrice proposera au cours de la journée des jeux qui pondéreront les points.

Art 7 : Récompense (symbolique) à l'équipe gagnante.

Art 8 : Les débutants, jeunes à partir de 10 ans et adultes, sont les bienvenus.

En partenariat avec :

Inaccessible aux autos

Passage à niveau

Espace vert (public)

Espace vert (privé)

27 Edifice ou Service public
(voir répertoire spécial)

78230

Square des Aubades
Square des Villebenettes
Square des Sablons

Square des Ormes
Square de Versailles

MAREIL-MARLY
78750

Gymnase du Chenil :
Avenue Jean Béranger
Parkings :
Av. Jean Béranger
Allées des Mézières

2

LE
PORT-MARLY
78560

L'ETANG-LA-VILLE 78620

3

LOUVECIENNES 78430

FORÊT

4

